

Conseil d'Ecole du 1^{er} mars 2022

Outriaz

Personnes présentes : Mr Massard (IEN de circonscription), Mmes Dixon, Duchenne, Mmes Rouby, Roy (enseignantes), Mr Druet (maire d'Izenave), Mr Morel maire d'Outriaz), Mr Benoit (maire de Lantenay), Mme Chafiol (adjoint Outriaz), Mme Dunezat (conseillère municipale Lantenay), Mr Pertreux (adjoint Lantenay) Mme Pertreux, Mme Dezecache, Mme Januzzi, Mme Bony (représentantes des parents d'élèves)

Personnes excusées :

Secrétaire de séance : Mme Pertreux

Début de séance : 18h30

1. Prévision d'effectifs et fermeture de classe pour la rentrée 2022

Ecole de LANTENAY :

6 PS + 7 MS + 11GS = 24

Les TPS (2 ans) ne seront plus scolarisés.

Ecole d'OUTRIAZ:

6 CP + 6 CE1 + 9 CE2 (dont un nouvel élève) = 21

Ecole d'IZENAVE :

6 CM1 + 9 CM2 = 15

soit au **total = 60 sur le RPI**

Il y aura donc fermeture d'une classe sur le RPI, les 3 municipalités ont souhaité maintenir une classe à Izenave.

Intervention de Monsieur MASSARD (inspecteur de circonscription) : Il y a une baisse démographique avec un impact en fonction des territoires, l'Ain attire mais la perte au niveau des effectifs se fait sentir. Le taux d'encadrement souhaité par l'académie est d'1 enseignant pour 24 élèves.

La proposition de Madame l'inspectrice d'académie a été la suivante : 1 fermeture d'école à IZENAVE avec 2 classes à OUTRIAZ pour rompre l'isolement des enseignants.

C'est la demande des mairies qui a été prise en compte soit fermeture d'une classe à OUTRIAZ.

Monsieur MASSARD précise qu'une fermeture de classe est actée pour 3 ans.

Intervention des parents d'élèves : un courrier a été adressé par Madame PERTREUX aux mairies en amont de la réunion.

Les mairies reviennent sur le fait que certains parents auraient apprécié être consulté pour déterminer la classe à fermer. Monsieur MOREL intervient pour dire qu'il est à la disposition des habitants d'OUTRIAZ et que s'il avait été interpellé par un de ses administrés, il aurait échangé sur le sujet.

Concernant les conditions d'accueil dans la classe d'IZENAVE, Madame PERTREUX est revenue sur les points qui avaient été soulevés lors du conseil d'école du 1^{er} trimestre 2021 : des chaises et tables ne seraient pas adaptées, certains enfants se plaignant de mal de dos. Le Mairie d'IZENAVE intervient pour confirmer que le nécessaire sera fait et qu'en concertation avec Madame DIXON l'enseignante, il fera le point sur l'achat du matériel.

Madame DIXON intervient pour préciser qu'effectivement quelques chaises et tables ne sont pas adaptées mais que cela ne concerne pas la majorité du matériel de l'école. Concernant le rétroprojecteur qui n'a pas une utilisation optimum, cela a été fait selon les demandes de l'ancien enseignant.

Madame ROUBY précise qu'il est arrivé qu'un enseignant remplaçant sur la commune d'IZENAVE n'ait pas pu accéder facilement à l'école, il a donc été demandé aux communes que les enseignants remplaçants puissent accéder facilement aux classes.

2. Bilan sorties et manifestations

- Outriaz : 4 sorties ski à la demi-journée à Lachat pour les CP/CE1/CE2

- Izenave : 2 sorties de ski pour CM1/CM2 à cause de la pandémie.

Il y a eu une erreur avec la RDTA qui n'avait pas retenu un bus pour la dernière sortie du 11 février. C'est la 2^{ème} fois qu'il y a des erreurs avec la RDTA depuis que c'est Bourg qui gère les transports scolaires, nous les avons informés de notre mécontentement.

Ces sorties sont entièrement financées par le Sou des Ecoles qui prend en charge le transport et les forfaits.

Les enseignants remercient les accompagnateurs agréés ou non qui ont permis cette année encore de pouvoir mener à bien le projet ski de fond.

Pour assurer la continuité du cycle ski de fond, il faudra de nouveaux parents agréés pour les années à venir.

- CE1/CE2 : La classe continue un travail de correspondance avec une classe du Nord de la France.

Les manifestations à venir :

- « Faites du biathlon » pour la classe de CE1/CE2 qui devait avoir lieu aujourd'hui à la Praille reportée au vendredi 8 avril par manque de neige. L'activité sera alors course et tir.

- Festival du court métrage qui aura lieu du 16 au 22 mars. Les 3 écoles Outriaz, Lantenay, Izenave participent. Les projections auront lieu sur temps scolaire. (Lantenay le 17 mars, Outriaz et Izenave le 21 mars)

Lantenay : Dispositif école et cinéma : il y a eu 2 séances, il reste 1 séance en mai : cela se fait avec la classe de CHAMPDOR.
La finalité de cet atelier est que d'ici la fin de l'année d'année les enfants puissent voir un spectacle vivant.

- Projet commun à toutes les classes : Les incorruptibles : prix littéraire délivré par les élèves (et les parents).

- Cycle piscine à partir du 18 mars (10 séances), les vendredis matin de 10h à 10h45. Les enfants des CP au CM2 participent. Les GS participeront aux séances piscine en fonction du nombre de parents agréés accompagnateurs.

- Animations financées par Sidéfage pour les 2 classes d'Outriaz en mars avril sur le tri et le recyclage des déchets.

- En fonction des règles sanitaires, peut-être une fête de fin d'année ?

3. Exercices PPMS

Chaque école est tenue de pratiquer des exercices PPMS (Plan particulier de mise en sûreté).

Chaque année, les PPMS sont réactualisés.

Des exercices attentat intrusion ont été faits avant les vacances de Noël ainsi qu'un exercice risque majeur (tempête, inondation, séismes ...) avant les vacances de février. Les comptes rendus sont archivés et envoyés à l'IEN.

Points à améliorer :

- Outriaz : fermeture à clé de la porte de la classe de CE1/CE2 et fermeture du portail. L'inspecteur, interpellé par le maire d'OUTRIAZ, a précisé que certaines solutions sont envisageables comme utiliser une fermeture aimantée. Les locataires pourraient accéder au bâtiment grâce à un badge.
- Izenave : le portail de la cour d'école ne ferme pas à clé, il est rappelé que la cour d'école ne doit pas être utilisée par les habitants en dehors des horaires scolaires.

- Lantenay : Les deux portails ne sont pas fermés à clé, il y a même un portail qui est constamment ouvert. Le petit portillon entre l'école et le terrain de pétanque n'est pas fermé à clé. Madame BONY interpelle la commune de LANTENAY sur la présence de crottes de chien dans la pelouse de la cour d'école.

4. Questions diverses portées à l'attention du président du CE en date du 28/02/2022

Madame PERTREUX demande s'il sera possible de faire un voyage scolaire sur l'année 2022-2023.

Madame DIXON rappelle qu'elle avait prévenu au début de la rentrée 2021 qu'aucun voyage ne serait organisé cette année. L'année prochaine elle connaîtra mieux les élèves, elle a eu connaissance du budget disponible, un voyage pourra donc être envisageable sur l'année 2022-2023.

Monsieur PERTREUX demande à Monsieur MASSARD, qui doit prendre en charge les équipements informatiques des écoles. L'inspecteur lui a répondu que ce sont les communes qui doivent mettre à disposition le matériel informatique. Madame ROUBY a fait la demande à la mairie de LANTENAY d'un ordinateur portable et une tablette. La mairie de LANTENAY a pris en compte sa demande.

Monsieur MASSARD demande à ce qu'il soit bien précisé aux parents que la répartition des différents cycles entre les 3 communes dépendra du nombre d'élèves (une classe pourra être séparée avec des élèves sur une commune et des élèves de cette même classe dans une autre commune). La répartition sera décidée en fin d'année en conseil des maîtres et elle pourra être changée chaque année.

Monsieur MASSARD revient sur la décision par l'académie du départ de Madame DUCHENNE. En général la règle qui s'applique est celle du « dernier arrivé, premier parti », sauf s'il y a un chargé d'école de direction : dans ce cas ce poste prime sur le poste d'adjoint ou sur l'ancienneté. Dans le RPI, Madame DIXON étant chargée d'école, son poste a donc primé sur le poste de Madame DUCHENNE qui a un poste d'adjoint.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Clôture de la séance à 19h45

La secrétaire de séance, Mme Pertreux